

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

30 avril 2024 à 12h45

Salle "Nice" chez bcoworker 2229 Route des Crêtes – 06560 VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS

Convocations envoyées par courriel le 15 avril 2024 et affichage sur <https://clusir-paca.fr/2024/assemblee-generale-2024/>

Ordre du jour

1- Emargement des participant-es

(Statuts, article 14)

Emargement des adhérentes et adhérents actifs à jour de leur cotisation

2- Vérification du quorum

(Statuts, article 19)

Moitié au moins des sociétaires formant les membres actifs présents ou représentés

3- Evolution des statuts

Modification des articles 18 et 19 afin de permettre les tenues d'assemblées mixtes ou à distance et votes en ligne.

En l'absence du quorum pour délibérer valablement, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée ultérieurement sur les questions à l'ordre du jour de la première (article 19).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12:45

1- Emargement des participant-es

(Statuts, article 14)

Sont présent-es :

BALDACCI Daniel

FERRARA Vincent

BOLLON Gérald

LEBAS Fabrice

THIRIOT Patrice

Sont excusé-es :

LELOUSTRE Claude (honoraire)

FEDDAL Sabrina

Procurations reçues :

FARGIER Robert (donne procuration à LEBAS Fabrice)

HERNANDEZ Mathieu (donne procuration à LEBAS Fabrice)

SAMPIETRO William (donne procuration à BALDACCI Daniel)

Les statuts du CLUSIR PACA n'exigent pas de quorum pour les assemblées générales ordinaires.
L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2- Vérification du quorum

(Statuts, article 19)

La « moitié au moins des sociétaires formant les membres actifs présents ou représentés » n'étant pas présents à l'assemblée générale extraordinaire, celle-ci ne peut délibérer valablement.

Conformément à l'article 19 des statuts de l'association, « l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans la forme prescrite par l'article 15 ci-dessus et, lors de la seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre des sociétaires présents ou représentés, mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion. »

Une nouvelle convocation sera envoyée prochainement.

L'assemblée générale extraordinaire est close à 13:00